

7.—Ventes de terres par les compagnies de chemins de fer bénéficiaires d'octrois de terres domaniales, et par la Compagnie de la Baie d'Hudson, durant les exercices 1915-1917.

Compagnies.	1915.		1916.		1917.	
	Acres.	Prix.	Acres.	Prix.	Acres.	Prix.
		\$		\$		\$
Baie d'Hudson.....	16,400	306,550	79,310	1,273,144	254,941	4,234,244
Chemin de fer Canadien du Pacifique.....	151,262	2,496,872	242,215	3,670,421	405,764	6,612,040
Manitoba Southwestern Colonization Ry.....	489	5,508	4,780	58,808	12,470	165,245
Qu'Appelle, Long Lake and Saskatchewan Ry. and Steamboat Co.....	1,292	19,118	12,246	180,361	21,533	331,596
Calgary and Edmonton Ry. Co.....	23,042	444,018	11,689	172,033	33,821	573,875
Canadian Northern Ry. Co.....	-	-	-	-	17,796	298,938
Great Northwest Central Co.....	316	6,965	4,646	81,182	8,829	141,439
<b>Total.....</b>	<b>192,801</b>	<b>3,279,031</b>	<b>354,886</b>	<b>5,435,949</b>	<b>755,154</b>	<b>12,357,377</b>

**Terres publiques provinciales.**—Dans les provinces maritimes et les provinces de Québec et d'Ontario, les terres du Domaine public sont administrées par les gouvernements provinciaux.<sup>1</sup> Dans l'Île du Prince-Edouard, il ne reste plus de terres à concéder. En Nouvelle-Ecosse, il n'existe plus de concessions gratuites, mais sous les conditions prescrites par la Loi des Terres publiques de la Législature provinciale (10 Edouard VII, 1910, chap. 4, art. 26) et une loi du 3 mai 1912, qui modifie la précédente, il peut être concédé un maximum de 150 acres, pour la culture ou le pâturage, à toute personne âgée de plus de 18 ans, au prix de \$1 par acre, plus les frais d'arpentage. Ces terres peuvent être également concédées ou louées aux conditions prescrites. La superficie totale des terres publiques situées en Nouvelle-Ecosse est approximativement de 895,552 acres. Tous les militaires réformés ou licenciés bénéficieront des dispositions de la Loi pour l'Encouragement à la Colonisation, qui pourvoit à un prêt consenti au colon, s'élevant à 80 p.c. de la valeur de la propriété choisie pour lui. Ce prêt grèvera hypothécairement la propriété et sera remboursable, selon le principe de l'amortissement, en un certain nombre d'années.

Le domaine public, au Nouveau-Brunswick, comporte environ 7,250,000 acres de terres, dont un quart à peu près sont arables. Des lois passées par la Législature de cette province permettent la

<sup>1</sup>Pour obtenir des exemplaires des règlements régissant la concession des terres publiques provinciales, s'adresser: Nouvelle-Ecosse, au secrétaire des Industries et de l'Immigration, Halifax; Nouveau-Brunswick, au sous-ministre des Terres et des Mines, Fredericton; Québec, au sous-ministre des Terres et Forêts, Québec; Ontario, au sous-ministre des Terres, Forêts et Mines, Toronto.